

Rapport annuel du président central

Le 1^{er} juin de l'année dernière, j'ai pris mes fonctions en tant que président central de la Fédération Suisse de Pêche. Mon prédécesseur m'a laissé une équipe bien rôdée et très motivée qui m'a hautement facilité la familiarisation avec une nouvelle tâche inconnue jusque-là. Je m'efforcerai bien sûr de poursuivre ce travail à son haut niveau et prie tous les présidents cantonaux et de sociétés de soutenir de leur mieux dans mes efforts.

Je remercie mon prédécesseur Dr. Kurt Meyer, président d'honneur, pour l'énorme travail qu'il a accompli durant l'année écoulée en tant que représentant de la Suisse au sein de la **European Anglers Alliance (EAA)**. Cette organisation dispose depuis quelques mois d'un chargé d'affaires à plein temps en la personne du Danois Jan Kappel qui déchargera ainsi les cinq membres bénévoles du bureau directeur. Une tâche importante s'impose à l'EAA: le combat contre les **cormorans**. Elle collabore ainsi activement à la recherche de solutions au sein du projet UE *Redcafe* auquel participent les divers groupes d'intérêt. Ce projet est très important puisque pour la première fois, l'UE étudie des mesures concrètes au lieu de déléguer le problème aux états membres. Depuis peu, la question des cormorans est également discutée sur un plan global. Dans le *cormoran research group* auquel collaborent les pays de l'UE, ainsi que le Brésil, le Canada, l'Afrique du Sud et les USA, l'on tente d'endiguer ce prédateur au niveau inter-national. L'EAA se consacre en plus à de nombreux problèmes ne concernant pas directement la Suisse, mais faisant appel à notre solidarité. L'EAA exige ainsi de l'UE et du gouvernement anglais d'enrayer la pollution de la Mer d'Irlande, de la Mer du Nord et de l'Atlantique Nord par les rejets extrêmement nocifs des usines de retraitement nucléaires de Sellafield.

Au niveau national, plusieurs affaires intéressant la pêche ont été discutées. Le comité central a ainsi recommandé de rejeter la nouvelle **loi sur le marché de l'électricité**. Le parlement ayant décidé contre l'avis du conseil fédéral l'octroi de prêts aux usines hydrauliques et l'exonération des petites d'entre elles de certaines taxes, ces deux objets constituaient les principales pierres d'achoppement. Consulté au sujet de l'**ordonnance relative à la loi sur le marché de l'électricité**, la fédération a demandé dans sa prise de position que les prescriptions en matière de protection des eaux soient respectées dans leur ensemble, y compris les mesures d'assainissement selon art. 80ss de la loi sur la protection des eaux et art. 10 de la loi sur la pêche. Pour l'instant, nous ne prévoyons aucun changement quant à la révision de la **loi sur la protection des animaux**. Comme jusqu'alors, les prescriptions de la loi sur la pêche restent réservées. Ce sera notre tâche de veiller à ce que cela reste ainsi tout au long des débats parlementaires.

Certaines interventions de fédérations cantonales, soutenues activement par la FSP sont également d'importance nationale. Sous la responsabilité de la Fédération cantonale zurichoise et ensemble avec AQUA VIVA, organisation de protection des eaux, la FSP a interjeté un recours administratif auprès du Tribunal fédéral contre la nouvelle concession accordée à la **centrale d'Eglisau**. S'agissant d'une centrale frontalière dont la concession doit être accordée par la Confédération, ce cas fera jurisprudence. Il s'agit aussi d'une première puisque l'on tente de résoudre un problème concernant tout le haut Rhin par dessus les frontières des pays, des cantons et des concessions, soit la dynamique naturelle du régime de charriage. La décision du Tribunal fédéral influencera grandement la future politique de la FSP en matière de protection des eaux. Si notre instance judiciaire suprême ne devait pas sanctionner le laisser-faire de nos autorités qui, ces derniers 25 ans n'ont jamais fait appliquer l'article de la loi sur la pêche concernant les assainissements dans le domaine des centrales hydrauliques, notre fédération devrait s'activer politiquement au plus haut niveau.

Le projet national **réseau poisson** nous occupera à divers degrés. Succédant à Kurt Meyer, je siège au comité directeur stratégique et j' ai constaté que le travail se faisait de manière ciblée et expéditive. Je remercie ici Heinz Renz qui s' est proposé de défendre les intérêts de la FSP au sein de la direction du projet. Cette tâche entraîne un investissement en temps considérable.

Plusieurs projets ont été entrepris au sein de la fédération dont les résultats ne se verront que l' année prochaine. D' une part, nous remercions Ruedi Hauser qui remplace Willy Furrer dans le secteur "foires et expositions". En collaboration avec Marco Zimmermann dont nous pro-poserons l' élection au sein du bureau directeur, il s' est chargé d' organiser la présence de ~~not~~fédération lors de la **5^e exposition nationale Pêche – Chasse – Tir** qui aura lieu du 21 au 25 février 2002 à Berne. L' année prochaine également, nous pourrons récolter les fruits des la-beurs de Karl Brunner, notre nouveau webmaster. La nouvelle **homepage** en langue allemande et française sera prête au plus tard pour cette exposition. Un **portail internet FSP de la pêche** est lui aussi en préparation. Il permettra d' y allier toutes les fédérations cantonales et les sociétés à des conditions avantageuses. Des discussions intensives sont en cours avec l' éditeur du magazine Petri-Heil depuis le début de l' année. Le comité central devra décider l' année prochaine également à quelles conditions la collaboration jusqu'à satisfaisante pourra être maintenue.

Une affaire peu réjouissante a occupé à diverses reprises le bureau directeur ainsi que le comité central, dont l' issue devra être tranchée en dernière instance par l' assemblée des délégués. A la suite de divers événements, le bureau directeur a été obligé de soumettre au comité central une motion quant à l' exclusion de la FSP de la Fédération Genevoise des Sociétés de Pêche. Ceci est bien une procédure unique dans les 119 années d' existence de notre fédération. Ce cas a été traité en français et représente un classeur fédéral entier. Il est tout à fait exclu de trans-mettre toute la documentation à tous les délégués et c' est pourquoi l' affaire sera plaidée ~~orale~~ment. Le bureau directeur illustrera ses propositions par oral et les délégués de la FGSP auront le même temps à disposition pour s' expliquer. Selon art. 15, al. 1, ch. i des statuts, il incombe à l' assemblée des délégués de décider de l' exclusion d' un membre.

En conclusion, je remercie tous les pêcheurs et pêcheuses qui m' ont accueilli avec gentillesset m' ont assuré de leur soutien. Je vous remercie de tous les efforts fournis au sein des sociétés, des fédérations cantonales et des divers groupes de travail. Un remerciement particulier va à mes collègues du bureau directeur ainsi qu' au chargé d' affaires qui ont tout mis en œuvre pour que les dossiers même délicats puissent être traités sans perdre de temps. Pour l' année de pêche en cours, je souhaite à tous tous de bon et plein succès, dans les domaines privé et professionnels. Et surtout "Bonne pêche" !

Werner Widmer
Président central

Nouvelles de Suisse romande

L'année dernière, nous avons maintenu nos efforts en vue de la réintégration de fédérations cantonales de pêche romandes n' étant représentées au sein de la FSP que par une section locale. Le lendemain de son investiture, nous avons avec notre président central, présenté la fédération faîtière aux présidents valaisans réunis à Sierre. Nous y avons rencontré un certain intérêt, mais avons senti quelque scepticisme lorsqu' il s' agissait de parler du versement de cotisations. Il nous reste plus qu' à attendre la décision des délégués valaisans en février 2002. Nous remercions ici tout particulièrement Léo Felley qui nous est resté fidèle toutes ces années durant avec sa Société des Pêcheurs Amateurs du District de Martigny et qui s' est inlassablement engagé en vue de la réintégration de la fédération cantonale au sein de la FSP. Des discussions semblables sont en cours avec la Fédération neuchâteloise des pêcheurs en rivières qui n' est représentée au sein de la FSP elle aussi que par une de ses sections.

La FSP est également engagée dans plusieurs affaires concrètes, l' une concernant l' attribution d' une concession pour la centrale de Chancy-Pougny et l' autre les curages des bassins de retenue de la centrale de Verbois, en aval du Lac Léman. La nouvelle concession pour Chancy-Pougny n' a pas encore été accordée, les tractations entre autorités suisses et françaises n' étant pas terminées. Dès que la concession sera acquise, la fédération examinera son texte et veillera surtout à ce que les prescriptions principales en matière d' écologie soient respectées (matières charriées en dépôt ou en suspension), liens entre les diverses couches d' eau et l' application de mesures compensatoires nécessaires. Il est réjouissant de constater que la direction de l' usine a déjà entrepris la réalisation de diverses mesures en faveur de la pêche. La construction d' un nouveau passage à poisson ne sera toutefois réalisé qu' après l' obtention définitive de la concession. Cette construction permettra la migration des poissons dans le Rhône sur une longueur d' environ 50 km, 20 km étant sur sol genevois et environ 30 km sur sol français.

Depuis 1942 et ceci tous les trois ans, le niveau de rétention à l' usine de Verbois est abaissé d' environ 16 m, afin de permettre l' extraction des sédiments apportés par l' Arve dans ce laps de temps. Ces curages nuisent périodiquement et massivement à la faune piscicole et aux autres organismes aquatiques. Le problème est très complexe, puisqu' une éventuelle modification de la procédure de curage doit tenir compte de plusieurs intérêts relevant notamment du domaine écologique relatif aux eaux et aux poissons (protection contre les crues, refoulement des eaux jusque dans les canalisations genevoises, prélèvement des eaux de refroidissement par l' usine d' incinération des déchets et des entreprises industrielles, navigation sur le Rhône, domaine de détente, etc.). En date du 28 juin 2000, le Conseil d' Etat genevois a instauré un groupe de travail chargé de réexaminer le régime de vidange pratiqué jusque-là et de rechercher des alternatives. La FSP a été invitée à y participer. Délégué par le bureau directeur, le chargé d' affaires voit sa tâche principale en incitant les responsables de repenser à fond leur pratique et, en premier lieu, de rechercher une méthode respectant l' environnement. Il s' agirait, mais que dans un second temps, d' optimiser la pratique actuelle.

Jean Dessous l' Eglise
et William Reiter

Eaux et environnement

Les projets principaux d' intérêt national concernent les thèmes suivants:

1 Réseau poisson

Dès juin 2001, Heinz Renz siège au sein de la direction de projet du réseau poisson en tant que délégué de la FSP et des pêcheurs. Ce projet est actuellement dans sa deuxième année d' existence et recherche intensément les raisons pour la baisse de la population piscicole. Cette instance non seulement interprète les résultats de certains projets partiels d' autres groupes de recherche, mais élabore des études propres ou les délègue à des tiers. Le nombre de travaux s' élève à près de 90. Des informations détaillées sont complétées par des contacts avec des scientifiques d' autres pays et des études de littérature.

Sous la direction compétente du Dr. Patricia Holm, la direction de projet se réunit une fois par mois pour une séance d' une journée entière, dont l' ordre du jour est à chaque fois très chargé. A cela s' ajoutent des conférences consacrées à des thèmes spéciaux et divers contacts directs que chaque membre peut avoir dans le cadre de son domaine de compétences.

12 hypothèses connues entretemps par la plupart des pêcheurs couvrent les raisons possibles à la baisse des populations piscicoles. Les projets sont choisis de telle façon à ce qu' ils apportent des réponses ou des justifications pour la pertinence de chaque hypothèse ou amènent même certaines pistes en vue de la solution de certains problèmes.

Dans le domaine des maladies des poissons, l' élucidation des questions en relation avec la PKD revêt une grande importance. Un nouveau projet important mis sur pied dans plusieurs zones-test amènera peut-être des contributions décisives quant au recul de la population piscicole, ceci par le biais d' un diagnostic détaillé. Parmi d' autres travaux, la deuxième partie du projet aux estivaux apportera des informations complémentaires quant à la reproduction naturelle. La coordination des projets qui mettent en lumière l' influence des substances chimiques est pris en charge par un sous-groupe de la direction des projets. Ce ne sont que quelques exemples choisis parmi le domaine d' activité du réseau poisson. En consultant le site "www.fischnet.ch" vous obtiendrez beaucoup de renseignements complémentaires.

2 Régime de charriage

L' étude publiée le 5 juillet 2000 sous le titre de "Geschlebehaushalt Hochrhein" (régime de charriage dans le Haut-Rhin) ne suscite pas de grand enthousiasme auprès des exploitants des usines hydrauliques, mais de l' intérêt. L' usine de Laufenburg a ainsi organisé une conférence au mois de mai qui a permis à des experts d' expliquer aux personnes présentes l' importance de cet équilibre. Les autorités allemandes manifestent elles aussi une certaine résistance. Elles ont en effet exigé des études de principe concernant l' importance écologique de ce phénomène. Mandatée par la présidence de Freiburg et l' office fédéral des eaux et de géologie, la maison OEKON (Gesellschaft für Landschaftsökologie, Gewässerbiologie und Umweltplanung) à Regensburg élabore une étude spécifique ("Potential der ökologischen Verbesserung aus den Massnahmen zur Reaktivierung des Geschlebebetriebes im Hochrhein"). Cette étude devrait être terminée au printemps 2002 et nous espérons que les conclusions de cette étude seront concrétisées.

3 Usines hydrauliques du Haut-Rhin

Un thème toujours d'actualité est la mise en pratique par les usines hydrauliques fluviales des prescriptions en matière d'écologie, comme le démontrent les exemples suivants:

Dans le cas de l'usine **Eglisau**, la fédération cantonale zurichoise de pêche et la FSP ont été jusqu'au tribunal fédéral. Le texte peut être consulté sur le site de la FSP "www.sf-fsp.ch". La voie de droit représente probablement la seule possibilité valable d'obliger les autorités des deux côtés du Rhin délivrant les concessions de fournir, dans un laps de temps utile, les bases de décisions nécessaires (position clé pour la reconstitution de l'équilibre naturel du régime de charriage dans tout le Haut-Rhin). Aussi longtemps que les prescriptions potestatives contenues dans la concession ne seront pas remplacées par des prescriptions concrètes et contraignantes, il est facile de prédire que l'assainissement dans ce domaine restera un vœu pieux.

Une révision des turbines sera prochainement au programme à l'usine **de Rheinau**. Le débit d'eau résiduel qui s'élève à seulement 5 ³/₄ m³/s en temps d'exploitation normale sera beaucoup plus important durant cette période. Le "Rheinaubund" a décidé d'accompagner cette révision par une étude afin d'obtenir des indications concernant les besoins effectifs d'un débit résiduel minimal et de la quantité d'eau nécessaire aux curages. Quant aux structures des milieux vitaux du Rhin, deux membres de la société de pêche de Rheinau s'en sont préoccupés et ont fait état de leurs visions.

Le cas de **Albruck-Dogern** semble se dérouler de façon plus positive. Mis à part la turbine de dosage, le ruisseau artificiel de contournement devrait être réalisé conformément à nos souhaits. A la suite des manifestations positives de la part des délégués fédéraux, les responsables de l'usine se sont montrés très positifs face à d'autres mesures écologiques.

Dans le cas de l'usine **de Rheinfelden**, nous sommes également en face de partenaires qui font preuve d'une certaine compréhension à l'égard de nos préoccupations. Cela ne doit pas nous empêcher de nous poser la question de principe d'un maintien ou du destin de cette concession.

La concession de l'usine **de Kembs** prendra fin en 2007. Elle représente un rôle clé quant au régime de charriage et dans le domaine de l'écologie piscicole et de la protection des eaux. D'une part, l'usine doit être obligée de prendre en charge les sédiments en provenance de la Suisse et de les passer plus loin. D'autre part, le "Restrhein" d'une longueur de 44 km représente potentiellement la zone la plus importante de reproduction pour le saumon. Sous la direction de la FSP, le groupe de travail "renaturation du Haut-Rhin" est intervenu par écrit auprès de l'Office fédéral pour l'eau et la géologie, afin que les bases nécessaires aux décisions soient élaborées à temps, c.à.d. avant l'octroi de la concession.

Pour conclure, je remercie tous ceux qui ont collaboré avec nous dans l'intérêt des eaux sous une forme ou une autre, et espère pouvoir compter sur une collaboration fructueuse durant la nouvelle année.

Urs Zeller

Protection des espèces

Deux sujets nous ont occupés durant l' année écoulée: la controverse truite de rivière contre truite arc-en-ciel, ainsi que le cormoran.

1 Truite de rivière

Par lettre du mois de janvier 2001, l' OFEFP a confirmé à la FSP qu' il serait très intéressé à une évaluation des domaines dans lesquels l' introduction des truites arc-en-ciel était autorisée au moyen d' études objectives et scientifiques. Il souhaitait également que les esquisses de solutions qui en résultent puissent être appliquées de façon générale, c.à.d. qu' elles englobent tous les types d' eaux et couvrent l' ensemble de la Suisse. Lors d' une rencontre en avril 2001, l' OFEFP nous promettait un "hearing" auquel participeraient des experts reconnus au plan international.

Rien ne se passa durant tout l' été. En août 2001, nous sommes intervenus une nouvelle fois, et la réponse fut édifiante. Le canton de St-Gall n' étant pas vraiment intéressé à un tel "hearing" (qui s' en étonnera ?) et la proposition de l' OFEFP ne rencontrant pas un grand écho, il fut décidé de renoncer à une telle entreprise. Elle devait être remplacée par une consultation écrite de ces experts internationaux. L' OFEFP connaît les experts que la FSP a proposés et nous attendons que cette consultation se concrétise. Etant donné qu' en 2001, la FSP n' a pas constaté d' activités tendant à des solutions, nous nous attendons en 2002 à des mesures et des résultats concrets qui pourraient être mis en pratique en 2003.

2 Groupe de travail Cormoran

Toute la presse Suisse s' en est fait l' écho le 6 juin 2001: les cormorans couvent sur une île du lac de Neuchâtel. Ce fait a incité la FSP à intervenir auprès de l' OFEFP. Depuis toujours, la FSP craignait que ce n' était qu' une question de temps jusqu' à ce qu' il y ait les premiers couples de cormorans qui nichent en Suisse. Ce point est atteint et la FSP défend clairement son point de vue selon lequel notre pays ne doit **pas** accepter la reproduction des cormorans sur son territoire. L' OFEFP a renoncé à discuter cette question avec nous et nous demande de patienter jusqu' à une séance commune en été 2002 dans le cadre de la commission fédérale du cormoran. Lorsque les lacs alentours ont gelé à la fin de cette année, la situation le long du Haut-Rhin s' est aggravée massivement. Une fois de plus, cette importante zone internationale qui abrite des ombres doit souffrir des prélèvements opérés par les cormorans. Comme les cantons, les pêcheurs et les chasseurs mettent tout en œuvre pour détourner ce désastre, mais le nombre important de cormorans ne permet plus d' écartement efficace. Il semble que dans cette situation exceptionnelle, l' OFEFP n' est pas en mesure ou ne veut pas instaurer une "task force" qui engloberait également le côté allemand dans l' écartement et la réduction des cormorans. Il nous reste plus qu' une seule constatation : LE CAS EST DESESPERE.

Martin Peter

Information et PR

Journal Suisse de la pêche / "Petri-Heil"

En tant qu' organe officiel de la FSP, le journal Suisse de la pêche "fischeri" paraissait dans sa 109^e année d' édition. Comme les années précédentes, ce titre ~~est~~ fait partie intégrante du magazine spécialisé "Petri-Heil". Durant l' année écoulée, onze éditions ont vu paraître en tout 22 pages contenant des informations relatives à la fédération (rapport sur les affaires en cours traitées par ces organes, procédures de consultation, prise de position de toutes sortes, cas juridiques, dernières nouvelles, etc.). Nous avons également fait paraître dans la partie générale de ce magazine des contributions importantes pour la FSP et, de temps en temps, une annonce du Shop FSP si l' espace à disposition était suffisant.

Comme par le passé, la collaboration avec les rédacteurs responsables du magazine partenaire, à savoir MM. Hansjörg Dietiker et Daniel Luther, s' est déroulée de manière très satisfaisante et collégiale. Les désirs particuliers du rédacteur de la FSP ont toujours été considérés dans le cadre des possibilités, ce dont nous sommes très reconnaissants. Ont pu être considérées également certaines manifestations importantes des fédérations cantonales ou sociétés membres de la FSP, ce qui démontre la valeur indispensable de cet organe de grande qualité.

Internet

La page d' accueil de la FSP (www.sfv-fsp.ch) a été entièrement remaniée et étoffée par Karl Brunner (Altdorf). Dès 2002, elle remplacera notre présence sur le web élaborée par la maison zic Zulauf Internet Communications. Le contrat conclu avec zic a été résilié pour la fin de l' année, tout en remerciant l' entreprise partenaire pour son travail de conception.

La page d' accueil fut actualisée en tous cas une fois par mois (et plus si nécessaire) par le rédacteur du journal de la pêche et le chargé d' affaire FSP. Les contenus les plus importants étaient à nouveau les pages du journal de la pêche, l' agenda de la FSP ainsi que des informations actuelles sur les affaires courantes de la fédération. Pour la première fois, la nouvelle page d' accueil permettra la diffusion en langue française également d' informations importantes de la fédération. Ceci tient enfin compte de la revendication répétée des membres FSP de Suisse romande.

Nous regrettons le fait que toutes les fédérations cantonales ne soient pas liées à Internet. Dans ce sens, le portail Internet actuellement en cours d' élaboration représente une possibilité attractive et peu onéreuse dont il s' agit de profiter. Les sociétés membres de la FSP bénéficient d' ailleurs des mêmes conditions.

1 Service de presse

Durant l' année écoulée, le service de presse FSP publia deux communiqués de presse (assemblée des délégués FSP du 14.5.; usine d' Eglisau devant le Tribunal fédéral du 5.6.). Les deux communiqués furent adressés aux agences ATS et AP et diffusés également par le portail Internet "persönlich" très renommé dans les milieux de la communication. Certains quotidiens ont reçu ces communiqués directement.

2 Information interne

En collaboration avec Marco Zimmermann, nouveau responsable marketing, et son agence de communication PODIUM, le groupe de travail ad-hoc constitué en 2000 a élaboré un premier concept d' un bulletin d' information propre à la fédération. Sur la base d' un nouveau contrat établi avec le vip media Verlag, à Scherzingen (éditeur du "Petri-Heil"), ce nouveau bulletin devrait être réalisé dans la première moitié de l' année 2002.

En 2001, les bulletins des fédérations et des sociétés membres de la FSP (dont les adresses étaient connues du secrétariat FSP) ont reçu eux aussi les communiqués de presse. Les rédacteurs responsables peuvent également disposer librement des contenus du site Internet FSP.

Hans Ulrich Büschi

Formation et perfectionnement

Cette année, 10 personnes ont participé au **cours FSP de pêche à la mouche**, ce qui est assez peu. Alt St. Johann et l' Hôtel Schweizerhof représentent toujours un cadre idéal au bord de l' eau poissonneuse de la Thur, et garantissent des journées riches en expériences. Un merci cordial au responsable du cours Peter Fischer et à ses collaborateurs! Le cours 2002 est également annoncé par Internet.

Depuis plus d'une année, il existe la possibilité d' acquérir un brevet de **moniteur FSP de pêche à la mouche**. Bien que l' intérêt en Suisse alémanique n' ait pas dépassé quelques demandes de renseignement sans engagement, la Suisse romande bouge. Sous la direction de Daniel Gendre, le Club Mouche la Phrygane a perfectionné notre programme d' examen. Il nous a soumis une excellente documentation et des discussions directes nous ont convaincus de la compétence des responsables. A partir de l' année 2002, le Club Mouche la Phrygane organisera des examens et des brevets pour moniteurs de pêche à la mouche FSP. Un contrat y relatif a été signé.

Comme par le passé, nous délivrons aux sociétés organisatrices de **cours pour jeunes pêcheurs** la brochure "Guide" destinée aux jeunes pêcheurs. Elle peut être obtenue dans les variantes allemand/français et allemand/italien auprès du Shop FSP.

Ruedi Hauser

Shop FSP

Comparé à l' année passée, le **chiffre d' affaires** du Shop FSP s' est développé de manière positive. Dans la moyenne annuelle, nous avons exécuté une commande chaque jour. 39 % des commandes m' arrivent par téléphone ou lors de manifestations, 26 % par lettre ou par fax et 35 % par Internet. Le **compte de pertes et profits** laisse apparaître une perte au lieu du chiffre zéro. Ceci provient du fait que tous les achats d' une année comptable doivent être comptabilisés dans les charges de la même année. La marchandise en réserve ne figure pas dans les actifs. Mis à part la réimpression de 30' 000 brochures "Guide" pour jeunes pêcheurs, nous avons tenu compte de la production de 200 **sculptures en verre "truite"**. Nous en avons vendu 34 exemplaires durant l' année passée. Les sculptures, objets d' artisanat issus d' une verrerie connue en Bohème, se prêtent à merveille pour des cadeaux d' honneur. Elles peuvent être commandées avec un socle en granit et une inscription. Lorsqu' elles sont offertes, j' ai même constaté que ces sculptures en verres rencontrent un bel écho. Un grand merci à toutes les sociétés et fédérations qui en ont déjà commandé et une invitation chaleureuse aux autres qui ne l' ont pas encore fait.

Ruedi Hauser

Fonds d' action et de lutte POISSON 2000

Le fonds nouvellement créé à MuttENZ poursuit entre autres le but de conserver dans un état sain et le plus naturel possible les eaux et leur environnement immédiat, de favoriser les populations piscicoles indigènes et de soutenir les activités de la FSP et des ses membres en faveur de cours d' eaux et de lacs naturels. En l' an 2000, les dons attribués à ce fonds se sont montés à près de fr. 20' 000. Le solde de l' ancien fonds "eaux propres" y a également été ajouté.

En 2001, le fonds a été alimenté par des dons de sociétés et de privés à concurrence de 16' 000 francs, le dernier versement étant entré en octobre. Par contre, durant l' année écoulé, aucun montant n' a été versé. Sans efforts complémentaires fournis par les présidents des fédérations cantonales ou sociétés, par les délégués cantonaux et du bureau directeur de la FSP, l' apport de moyens financier tarira définitivement.

Lors de vos prochains paiements de fin de mois, n' oubliez pas notre compte de chèques postaux:
Fisch 2000 SFV / Poisson 2000 FSP, CCP 30-444852-8, 3001 Berne.

Un grand merci.

Rolf Auer